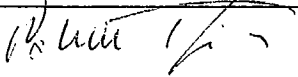
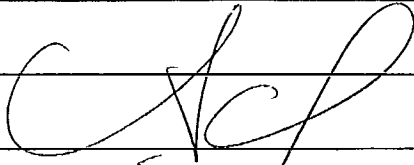

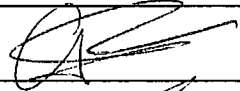
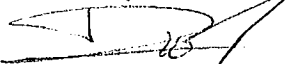


**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

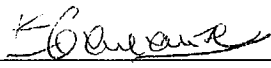
**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2026**

MEMBRES TITULAIRES


VILLE DE METZ

Monsieur Patrick THIL	
Madame Martine NICOLAS	
Monsieur Laurent DAP	
Madame Nicole FAESSEL	
Madame Anne STEMART	
Madame Caroline AUDOUY	
Madame Charlotte PICARD	
Monsieur Grégory DUFOUR	

REGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	
Monsieur Cédric CHEVALIER	
Madame Laëtitia HURLAIN	visio
Madame Stéphanie KIS	visio
Madame Martine LIZOLA	
Madame Evelyne GAREAUX	
Madame Marie-Claude VOINÇON	visio

METZ-METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	
------------------------	--

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Agglo Metz Grand Est

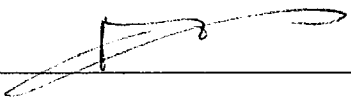
99_AI-057-255703795-20260313-CS13.03_ENAR

**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2026**

MEMBRES SUPPLEANTS

VILLE DE METZ

Madame Doan TRAN	
Madame Yvette MASSON FRANZIL	
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	
Monsieur Michel VORMS	
Monsieur Attila SAPCI	
Monsieur Marc SCIAMANNA	
Monsieur Jérémy ROQUES	
Madame Françoise GROLET	

REGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	
Monsieur Alexandre CASSARO	
Monsieur Jérôme END	
Monsieur Rémy SADOCCO	
Madame Brigitte TORLOTING	
Monsieur Jean-François SECONDE	
Monsieur Gilles FREMIOT	

METZ-METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	
---------------------------	--

REÇU EN PREFECTURE
le 18/03/2026
Affilié de droit par l'Etat

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

SEANCE COMMUNE DU 13 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

- I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 21 novembre 2025 et du 12 décembre 2025 (délibérations n° 364 MES / n° 1070 ONMGE)
- II. Affaires financières
 - 1) Renouvellement de la Carte Achat (délibération n°1071 ONMGE)
- III. Affaires administratives
 - 1) Remboursement des frais d'entretien des instruments personnels des musiciens (délibération n°1072 ONMGE)
 - 2) Prise en charge des franchises et des dommages non couverts par l'assureur sur les instruments de musique (délibération n°1073 ONMGE)
- IV. Divers
 - 1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 365 MES)
 - 2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n°1074 ONMGE)
- V. Points d'information
Partenariats territoriaux : état d'avancement et perspectives
Présentation de la Tournée de l'Orchestre en Corée
Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Délibération n°1070 : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 21 novembre 2025 et du 12 décembre 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 13 mars 2026,

DECIDE

- D'adopter les comptes rendus des séances du Comité Syndical des 21 novembre et 12 décembre 2025, joints à la présente délibération.

Nombre de votants : 9

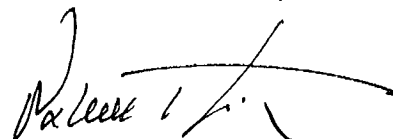
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 13 mars 2026,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Bellefanché, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Compte rendu

Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est

Séance commune du 21 novembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Madame Martine NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Monsieur Laurent DAP	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Nicole FAESSEL	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Anne STEMART	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Caroline AUDOUY	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Charlotte PICARD	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Monsieur Grégory DUFOUR	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	<i>Région</i>	-
Madame Stéphanie KIS	<i>Région</i>	-
Madame Martine LIZOLA	<i>Région</i>	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	<i>Région</i>	PRÉSENTE

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Jean-Luc BOHL	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRÉSENT
Monsieur Olivier MANTEI	<i>Personnalité qualifiée</i>	POUVOIR A PATRICK THIL
Madame Chiara PARISI	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Pierre PAULY	<i>Personnalité qualifiée</i>	-

Madame Alexandra TOBELAIM	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
---------------------------	-------------------------------	---

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Monsieur Cédric CHEVALIER	<i>Représentant ONMGE</i>	-
---------------------------	---------------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	<i>Représentant du personnel</i>	PRÉSENT
Madame Julie LAFFIN	<i>Représentante du personnel</i>	PRÉSENTE

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Monsieur Michel VORMS	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Monsieur Attila SAPCI	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jérémy ROQUES	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Françoise GROLET	<i>Ville de Metz</i>	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	<i>Région</i>	-
Monsieur Alexandre CASSARO	<i>Région</i>	-
Monsieur Rémy SADOCCO	<i>Région</i>	-
Madame Brigitte TORLOTING	<i>Région</i>	-

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Benoît BRADEL	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRÉSENT
Monsieur Pascal MULLER	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Philippe MANZANO	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Madame Catherine TORMEN	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRÉSENTE

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Madame Laetitia HURLAIN	<i>Représentante ONMGE</i>	-
-------------------------	--------------------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	<i>Représentante du personnel</i>	-
Monsieur Fabien AUBERT	<i>Représentant du personnel</i>	-

COMITÉ SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Madame Martine NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Monsieur Laurent DAP	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Nicole FAESSEL	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Anne STEMART	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Caroline AUDOUY	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Charlotte PICARD	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Monsieur Grégory DUFOUR	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	<i>Région</i>	-
Monsieur Cédric CHEVALIER	<i>Région</i>	-
Madame Laëtitia HURLAIN	<i>Région</i>	-
Madame Stéphanie KIS	<i>Région</i>	-
Madame Martine LIZOLA	<i>Région</i>	-
Madame Evelyne GAREAUX	<i>Région</i>	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	<i>Région</i>	PRÉSENTE

METZ MÉTROPOLE

Monsieur Jean Luc BOHL	<i>Metz Métropole</i>	PRÉSENT
------------------------	-----------------------	---------

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Monsieur Michel VORMS	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Monsieur Attila SAPCI	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jérémy ROQUES	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Françoise GROLET	<i>Ville de Metz</i>	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	<i>Région</i>	-
Monsieur Alexandre CASSARO	<i>Région</i>	-
Monsieur Jérôme END	<i>Région</i>	-
Monsieur Rémy SADOCCO	<i>Région</i>	-
Madame Brigitte TORLOTING	<i>Région</i>	-
Monsieur Jean-François SECONDE	<i>Région</i>	-
Monsieur Gilles FREMIOT	<i>Région</i>	-

METZ MÉTROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	<i>Metz Métropole</i>	-
---------------------------	-----------------------	---

Assistaient également à la réunion, en qualité de représentants des administrations :

Pierre-Aimé ALBRECHT – Spectacle vivant, arts visuels – Région Grand Est

Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

Valérie LAHOUEL – Cheffe du service spectacle vivant et arts visuels – Direction Générale Adjointe en Charge de l'Attractivité – Direction de la culture du patrimoine et de la mémoire – Région Grand Est

Elise SERVERIN – Conseillère musique et danse – Drac Grand Est Metz

Directrice générale de la Cité musicale-Metz

Daniela MARTIN

Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Fabienne AHOUANSOU, administratrice adjointe

Joseph ANDRE, directeur technique

Sibylle BRUNOT, responsable du service EAC

Julia DEHAIS, secrétaire générale

Hamid JARI, agent comptable et responsable financier

Marie LE FOLL, responsable service production

Frédéric MAILLARD, administrateur

Florence MARTIN, directrice artistique

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption du compte rendu du CA et du CS du 26 septembre 2025 (délibérations n° 352 MES / n° 1058 ONMGE).....	6
II.	Installation des nouveaux membres du CA et du CS (délibérations n° 353 MES / n° 1059 ONMGE)	6
III.	Installation des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 354 MES).....	7
IV.	Débat d'orientation budgétaire 2026 (délibérations n° 355 MES / n° 1060 ONMGE).....	7
V.	Délégations consenties par le Conseil d'Administration à la Directrice Générale de Metz en Scènes (délibération n° 356 MES).....	12
VI.	Affaires administratives	13
	1) Modification du poste de Flûte co-soliste en Flûte co-soliste jouant 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e flûte et piccolo (délibération n° 1061 ONMGE)	13
	2) Renouvellement de la convention régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels, confiée au Centre de gestion de la Moselle (délibération n° 1062 ONMGE)	13
	3) Point d'information sur l'organisation de l'intérim du Secrétariat Général	13
VII.	Divers	14
	1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 357 MES)	14
	2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 1063 ONMGE)	14
VIII.	Points d'information.....	15
	Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz.....	15

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick THIL.

- I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 26 septembre 2025 (délibérations n° 352 MES / n° 1058 ONMGE)

Charlotte PICARD précise qu'en page 10, il convient de mentionner qu'elle est « un peu triste » et non « peu triste » du départ de David Reiland.

Les délibérations n°352 MES et n°1058 ONMGE sont approuvées à l'unanimité des présents.

- II. Installation des nouveaux membres du CA et du CS (délibérations n° 353 MES / n° 1059 ONMGE)

Patrick THIL invite l'assemblée à prendre acte de la liste des représentants de la Ville de Metz au CA et au CS :

Titulaire	Suppléant
Patrick THIL	Doan TRAN
Martine NICOLAS	Yvette MASSON FRANZIL
Laurent DAP	Jean-Marie NICOLAS
Nicole FAESSEL	Michel VORMS
Anne STEMART	Attila SAPCI
Caroline AUDOUY	Marc SCIAMANNA
Charlotte PICARD	Jérémy ROQUES
Grégory DUFOUR	Françoise GROLET

Les délibérations n° 353 MES / n° 1059 ONMGE sont approuvées à l'unanimité.

III. Installation des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 354 MES)

Patrick THIL invite l'assemblée à prendre acte de la liste des représentants du personnel au Conseil d'Administration :

Titulaire	Suppléant
Hervé ABRAHAM	Christelle HOCHARD
Julie LAFFIN	Fabien AUBERT

La délibération n° 354 MES est approuvée à l'unanimité.

IV. Débat d'orientation budgétaire 2026 (délibérations n° 355 MES / n° 1060 ONMGE)

Présentant le contexte général de la préparation budgétaire pour 2026, Frédéric MAILLARD rappelle que, contrairement à de nombreuses structures publiques, la Cité musicale est confrontée à une contrainte majeure de fonctionnement, dans la mesure où elle ne peut constituer de réserves budgétaires. Les engagements artistiques étant en effet pris jusqu'à dix-huit mois à l'avance, tout ajustement des contrats en cours d'exercice est impossible. Une gestion particulièrement fine s'impose.

Le budget 2026 se construit dans un environnement national marqué par des retards dans l'élaboration de la Loi de finances, qui font peser un risque sur le versement des subventions. Or la trésorerie déjà tendue de l'Orchestre pourrait être fortement pénalisée par des décalages dans la perception de ces subventions.

Le contexte économique est quant à lui marqué par une stabilisation de l'inflation, qui devrait s'établir entre 1,2 % et 1,9 %. Ce niveau est certes modéré par rapport aux exercices précédents, mais il n'en demeure pas moins que les coûts restent durablement élevés, notamment en matière d'énergie, de sécurité, d'assurance ou encore de maintenance. Des difficultés de recrutement sur les métiers techniques viennent s'y ajouter.

Compte tenu de ces différentes contraintes, la feuille de route proposée s'articule autour de trois axes :

- le maintien de l'exigence artistique ;
- le renforcement de la maîtrise des charges ;
- la préservation de la crédibilité financière auprès des partenaires publics.

Ces partenaires publics sont régulièrement rencontrés dans le cadre d'un comité qui joue un rôle essentiel. Il permet en effet de sécuriser la trajectoire financière en cours d'année.

Au cours de la dernière réunion de ce comité, qui s'est tenue le 7 novembre, les partenaires ont été alertés sur la fragilité de la situation financière : les marges de manœuvre sont désormais inexistantes et le moindre écart se traduirait mécaniquement par un déficit comptable.

Compte tenu de ce contexte, il convient de remercier les services impliqués depuis le mois de juillet dans la préparation du projet budgétaire. Ils ont en effet maintes fois dû reprendre les éléments et parfois fait face à des injonctions contradictoires pour que le document soumis au débat soit le plus fiable possible. L'exercice a, pour la première fois, été réalisé avec une appréhension réelle, le moindre aléa pouvant faire basculer l'équilibre budgétaire.

Concernant l'EPCC, les recettes attendues des subventions s'élèvent à :

- 4 766 236 euros pour la Ville de Metz ;
- 182 000 euros pour la Région Grand Est ;
- 181 000 euros pour l'État.

Les subventions de projets sont évaluées à 281 536 euros.

Les ressources propres demeurent quant à elles solides, à raison de :

- 977 959 euros de billetterie ;
- 590 000 euros de recettes de location ;
- 180 000 euros de mécénat ;
- 285 000 euros de recettes de bars et boutique.

Les dépenses se répartissent en :

- 1 114 349 euros de frais de fonctionnement, en progression sous l'effet de la hausse des tarifs de l'énergie et des besoins en maintenance ;
- 4 186 244 euros de masse salariale, soit une hausse maîtrisée de 3,7 % principalement liée aux revalorisations conventionnelles ;
- 2 272 169 euros de dépenses artistiques permettant de maintenir un engagement artistique stable.

A ce stade des travaux, l'équilibre budgétaire n'est pas atteint : malgré une gestion rigoureuse et la stabilisation des recettes, les hypothèses retenues pour 2026 conduisent à un résultat déficitaire prévisionnel de 268 396€. Il conviendra donc de poursuivre l'exploration des solutions qui permettront de parvenir à cet équilibre.

Concernant les projets d'investissement pour l'EPCC Metz en Scènes, ils porteront sur :

- la mise en conformité du système de sécurité incendie (SSI) de l'Arsenal, pour 125 000 € HT ;
- le renouvellement ciblé d'équipements techniques à la BAM et à l'Arsenal, pour 200 000 € HT, afin d'améliorer les conditions de production et de réduire les coûts de fonctionnement ;

- la modernisation du hall Esplanade de l’Arsenal, pour 75 000 € HT, susceptible d’être reportée selon le résultat des arbitrages du budget prévisionnel.

Concernant l’Orchestre national de Metz Grand Est, les recettes attendues des subventions s’élèvent à :

- 2 040 000 euros de la Ville de Metz ;
- 1 145 000 euros de la Région Grand Est ;
- 1 630 000 euros de la DRAC Grand Est ;
- 400 000 euros de Metz Métropole.

Les subventions aux projets atteindraient 485 700 euros, dont 433 000 euros pour le programme Démos, et le mécénat est évalué à 148 500 euros. Enfin, les ressources propres sont estimées à 978 000 euros. Le niveau de la billetterie fait l’objet d’une réévaluation prudente par rapport à 2025, sans incidence sur le volume de l’activité artistique.

Les dépenses se répartissent en :

- 5 527 500 euros de masse salariale,
- 1 763 534 euros de dépenses de production, incluant 498 284 euros pour le dispositif Démos, qui en est à sa dernière année pour la présente cohorte.

Concernant les projets d’investissement pour l’Orchestre, ils consistent en :

- 36 000 euros pour la maintenance du bâtiment ;
- l’acquisition d’une harpe financée à hauteur de 50 000 euros par la Région et de 20 166 euros par la Ville de Metz ;
- la modernisation progressive des équipements techniques, le renouvellement du mobilier d’orchestre et le renouvellement du parc instrumental, selon les arbitrages des partenaires publics.

Malgré les efforts de maîtrise engagés, les perspectives 2026 font apparaître un résultat prévisionnel déficitaire de 234 071 €. Il conviendra donc de poursuivre l’exploration des solutions qui permettront de parvenir à cet équilibre.

Patrick THIL précise que la Ville de Metz envisage de verser 60 000 euros de subvention aux investissements, dont 20 166 euros fléchés sur la harpe.

Daniela MARTIN indique que les données financières présentées sont effectivement préoccupantes et ne laissant aucune marge de manœuvre par rapport à la planification. Dans ce contexte, l’objectif principal reste le maintien de l’activité artistique tant de l’EPCC que de l’Orchestre. Concernant ce dernier, la masse salariale représente le coût principal et est incompressible, l’effectif des musiciens permanents étant constitué d’agents de la fonction publique. Aussi les déficits présentés par Frédéric

Maillard représentent-ils clairement un défi, auquel il n'est malheureusement pas possible d'apporter une réponse immédiate.

Patrick THIL souligne que les difficultés financières ne sont pas nouvelles, les contributions publiques ne couvrant plus le coût de la production artistique depuis plusieurs exercices déjà. Il salue cependant le modèle économique de la Cité musicale, qu'il qualifie de performant et vertueux grâce à la mutualisation des fonctions supports entre l'Orchestre et l'EPCC. Il souligne d'ailleurs que, nulle part ailleurs en France voire en Europe, une structure n'est chargée de gérer à la fois un orchestre, des salles de concert et la programmation associée.

Il indique que, dans ce contexte, un soutien complémentaire a été apporté par Metz Métropole dans le cadre du dispositif « Mieux produire, mieux diffuser », et rappelle que l'État s'était inscrit dans une logique d'accompagnement fondée sur un principe de concours équivalent à celui de la collectivité, et que cette orientation a été suivie. Compte tenu de ce soutien complémentaire, il a été fait le choix de ne pas solliciter d'autres partenaires institutionnels à ce stade.

Il a par ailleurs été jugé bon de suspendre le projet de fusion de l'EPCC et de l'Orchestre initié par la précédente Direction Générale, la structure du syndicat mixte étant plus protectrice non seulement du statut public du personnel, et singulièrement des musiciens, mais également des implications financières des différentes parties prenantes.

L'administration quotidienne des différentes entités s'en trouve certes compliquée, mais ce choix est assumé au regard des garanties qu'il offre. De même, il y a lieu de féliciter l'ensemble des équipes de la Cité musicale pour leur grande rigueur de gestion et leur adaptation au difficile contexte budgétaire.

À son sens, lorsque des économies sont à réaliser dans le domaine de la culture pour participer à l'effort collectif, il est préférable de les réaliser non sur les structures, mais sur les événements, en faisant en sorte qu'elles soient aussi peu visibles que possible. Il vaut ainsi mieux réduire la durée de la Fête de la Mirabelle que le soutien aux compagnies, aux associations ou encore aux festivals.

Par ailleurs, au vu de la situation durablement inquiétante à laquelle la Cité musicale est confrontée, il ne désespère pas de convaincre le Département de lui apporter son soutien. Cela étant, ce dernier ne répondra favorablement qu'à condition que les autres financeurs (État, Région, Métropole, Ville) *a minima* maintiennent leur effort financier en faveur de la structure.

Pour sa part, le Maire de Metz a, par un courrier circonstancié rédigé en concertation avec les services, alerté le Président de la Région sur les difficultés de la Cité musicale, et plus particulièrement sur celles de l'Orchestre, dont les salaires représentent 90 % du coût.

La situation du moment est certes grave, mais pas encore catastrophique. Elle pourrait cependant rapidement le devenir puisqu'il est désormais nécessaire de puiser dans des réserves normalement dédiées à des amortissements. La structure s'en trouve fragilisée, quand bien même il n'y a pas lieu pour le personnel de nourrir des inquiétudes, les engagements contractuels étant actés au moins jusqu'en 2027 et la Cité musicale continuant de remplir toutes ses missions. De plus, à l'instar d'autres grandes structures dans leurs régions, l'Orchestre constitue l'établissement ressource de la Moselle

en matière musicale. C'est ainsi qu'il s'est, entre autres, déjà produit dans un nombre considérable de communes du département, qu'il constitue le pilier du festival de Fénétrange, qu'il conditionne l'existence de Démos et que son rayonnement s'étend à l'ensemble du Grand Est.

Jean-Luc BOHL partage pleinement ces propos et rappelle qu'il a collectivement été décidé de faire de la culture un élément fort d'identification, d'attractivité et de rayonnement du territoire.

Ce choix historique a conduit à la labellisation de l'Orchestre comme orchestre national, au développement de l'Arsenal, à la création de la Cité musicale, à la proposition d'un répertoire diversifié, à la participation à des missions d'aménagement du territoire en apportant la musique au monde rural ou encore au développement d'un axe social innovant avec Démos, qui permet d'amener la musique à des populations qui en étaient peut-être complètement éloignées.

Qui plus est, ces missions sont remplies avec un grand sérieux budgétaire, qui justifie le soutien des deniers publics et légitime une demande de soutien du Département.

Compte tenu de cette place prise par la Cité musicale, sa fragilisation rejallirait sur l'ensemble du territoire, y compris en termes économiques puisque des emplois seraient menacés. Aussi la rigueur qui caractérise sa gestion, qui est celle d'une entreprise, ne doit-elle pas faiblir.

Charlotte PICARD regrette qu'aucun conseiller régional issu de la majorité ne soit présent ce jour, imaginant difficilement demander à une conseillère régionale issue des rangs du Rassemblement National de justifier les décisions du Président Leroy.

Or il semblerait que la Région s'apprête à réduire de 10 % les subventions versées à tous les organismes qu'elle soutient à hauteur de plus de 100 000 euros. En pareil cas, la Cité musicale serait touchée deux fois. Compte tenu de ces enjeux, l'absence de tout élu de la majorité régionale lui semble irrespectueuse.

Elle observe par ailleurs qu'en euros constants, les ressources de l'Établissement ont baissé, l'inflation ayant fortement progressé, notamment depuis le début de la guerre en Ukraine, alors que les concours des collectivités sont demeurés stables. Aussi jugerait-elle une baisse de la subvention de la Région d'autant plus inacceptable.

Se félicitant cependant que l'Etat et la Métropole ont apporté 200 000 euros de plus que les montants prévus, elle relève que ces abondements, qui ne sont certes pas neutres, demeurent modestes au vu du budget global de la Cité musicale. Compte tenu de ces données, elle invite à porter un regard attentif au personnel, tant il est vrai que l'humain représente souvent la dernière variable d'ajustement lorsque des économies doivent être réalisées.

À son sens, contrairement aux propos tenus par Jean-Luc Bohl, le Conseil d'Administration n'a pas pour mission de gérer une entreprise, mais de conduire deux établissements publics ayant vocation à investir dans la culture et les émotions, tant il est vrai que l'accès à l'art et singulièrement aux spectacles permet d'ancrer les valeurs dans les corps, par le biais de l'expérimentation.

L'investissement ne porte donc pas simplement sur du divertissement, mais touche les fondements dont la société a besoin pour s'ancrer sur des valeurs solides.

Les salariés de l'Établissement participent de cette ambition et, dans le contexte difficile du moment, une attention devra être portée à leurs conditions de travail, tant il est vrai que, lorsque des postes ne sont pas pourvus, la charge correspondante est reprise par les personnes présentes, qui en subissent physiquement et psychologiquement les conséquences. Ce risque est particulièrement marqué pour les musiciens dont le travail peut être douloureux et qui ne sont pas à l'abri de fractures de fatigue.

Si l'Établissement mène des projets artistiques de qualité, ceux-ci doivent être réalisés dans des conditions respectueuses des agents qui y contribuent.. Aussi ne laissera-t-elle personne enjoindre les salariés de travailler dans des conditions dégradées, considérant que, dès lors qu'une autorité donne moins, elle se doit de demander moins.

Patrick THIL soutient qu'en dressant un parallèle avec le monde de l'entreprise, Jean-Luc Bohl ne cherchait pas à discréditer le service public, mais soulignait simplement le sérieux de la gestion de la structure.

Il précise par ailleurs que la situation des effectifs est déjà très contrainte au sein de l'Orchestre et qu'il n'est pas envisageable de réduire davantage les moyens humains sans mettre en difficulté le fonctionnement.

Il souligne en outre que, si la Ville maintient par principe le niveau de ses concours, elle n'hésite pas à verser des montants supplémentaires en cas de besoin pour éviter une remise en cause de structures.

Il précise enfin que le vote des présentes délibérations a pour but d'acter la tenue effective du débat d'orientation budgétaire.

Elise Serverin apporte une précision concernant les montants évoqués au titre du dispositif « Mieux produire, mieux diffuser » : elle indique que la DRAC Grand Est a notifié une aide de 70 000 € pour l'Orchestre national de Metz Grand Est dans le cadre de ce dispositif.

Les délibérations n° 355 MES / n° 1060 ONMGE sont approuvées à l'unanimité.

V. Délégations consenties par le Conseil d'Administration à la Directrice Générale de Metz en Scènes (délibération n° 356 MES)

Patrick THIL indique que les décisions prises par la Directrice Générale ont été communiquées aux membres de l'Instance. En l'absence de questions ou de remarques, il invite le Conseil d'Administration à se prononcer.

La délibération n° 356 MES est approuvée à l'unanimité.

VI. Affaires administratives

1) Modification du poste de Flûte co-soliste en Flûte co-soliste jouant 3^e, 4^e, 5^e flûte et piccolo (délibération n° 1061 ONMGE)

Frédéric MAILLARD explique que la modification proposée a pour objectif d'adapter la description du poste aux pratiques courantes et ainsi de réduire le recours à des recrutements additionnels.

Daniela MARTIN précise que le sujet a été évoqué avec les représentants du personnel et qu'un accord a été trouvé.

La délibération n° 1061 ONMGE est approuvée à l'unanimité.

Revenant sur le débat d'orientation budgétaire, Patrick THIL précise, en réponse au début de l'intervention de Charlotte Picard, qu'une élue issue de la majorité du Conseil Régional, en l'occurrence Martine Lizola, avait fait part de son intention de participer à la présente réunion. Simplement, son emploi du temps la contraignait à intervenir en visioconférence. Malheureusement, l'objet de l'ordre du jour ne permettant pas de recourir à ce moyen technique, elle en a été empêchée. Le débat d'orientation budgétaire exige en effet une participation en présentiel.

2) Renouvellement de la convention régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels, confiée au Centre de gestion de la Moselle (délibération n° 1062 ONMGE)

Frédéric MAILLARD explique que la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels, qui est obligatoire, n'existe pas au sein de l'Orchestre. Aussi est-elle déléguée par convention au Centre de gestion de la Moselle. La présente délibération a pour objet de renouveler cette délégation, la convention arrivant à son terme.

La délibération n° 1062 ONMGE est approuvée à l'unanimité.

3) Point d'information sur l'organisation de l'intérim du Secrétariat Général

Patrick THIL exprime toute la gratitude de l'Instance à Julia Dehais, qui quittera la Cité musicale à la fin du mois pour prendre les fonctions d'Administratrice Générale de l'Orchestre National de Bretagne.

Daniela MARTIN indique que les quelques mois de collaboration depuis son arrivée à la Direction générale ont suffi pour apprécier sa capacité à gérer simultanément six services (billetterie, développement, communication, relations avec le public et marketing, accueil logistique et bars, boutique) ainsi que le protocole, mais également ses qualités humaines.

Mettant par ailleurs en exergue l'importance du Secrétariat Général dans le développement des ressources financières hors subventions, elle indique que la procédure de recrutement d'un nouveau

Secrétaire Général a été lancée. Une réflexion sur l'organisation du Secrétariat Général est menée en parallèle, mais n'a pas encore abouti.

Dans l'attente de l'identification de profils adaptés au poste, une organisation transitoire sera mise en place. Ainsi, des responsables opérationnels en charge de l'arbitrage, de la validation et du soutien managérial seront nommés au sein du Codir. Des réunions de service hebdomadaires d'une durée de trente minutes seront par ailleurs mises en place.

Les référents du Codir seront :

- elle-même et Florence Martin pour la communication ;
- Florence Martin pour la relation avec le public ;
- elle-même pour le mécénat ;
- Frédéric Maillard pour la billetterie ;
- elle-même et Joseph André pour l'accueil logistique et les bars ;
- elle-même pour la boutique.

VII. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 357 MES)

Patrick THIL explique que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale ont été communiquées aux membres de l'Instance et que le vote de la présente délibération a pour but d'en prendre acte.

La délibération n° 357 MES est approuvée à l'unanimité.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 1063 ONMGE)

Patrick THIL indique que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président ont été communiquées aux membres de l'Instance et que le vote de la présente délibération a pour but d'en prendre acte.

La délibération n° 1063 ONMGE est approuvée à l'unanimité.

VIII. Points d'information

Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Sibylle BRUNOT explique que 2026 marquera le dixième anniversaire du projet Démon et que la troisième cohorte prendra fin au mois de juin. Un grand événement entourera son concert de clôture programmé le 14 juin.

Le travail sur la quatrième cohorte est quant à lui lancé, avec pour objectif de maintenir deux orchestres sur le territoire mosellan et d'ouvrir la démarche au transfrontalier. Cette cohorte sera lancée au mois de septembre prochain et prendra fin au mois de juin 2029.

Les musiciens de l'Orchestre et les artistes associés effectueront quant à eux leur tournée annuelle dans une quinzaine d'EHPAD de la région au mois de décembre et début janvier. Une tournée de petits spectacles destinés aux familles sera également organisée dans l'ensemble des centres sociaux de la Moselle dans le cadre du contrat de ville afin d'essayer de créer une dynamique musicale dans les quartiers prioritaires. Enfin une tournée permettra de visiter 25 crèches.

Ces initiatives sont déployées avec de nombreuses compagnies locales telles qu'ArtiMouv, qui a été prise en résidence et présentera sa nouvelle création chorégraphique intitulée *Le murmure de l'envol* au mois de mars 2026. Les créations pour les tout petits seront montées en collaboration avec Hélène Koenig. Enfin, les compagnies Les Bestioles et Blablabla continueront d'être accompagnées.

Florence MARTIN observe que les salles de la Cité musicale ont fortement été fréquentées au cours de la semaine écoulée, ce constat validant la stratégie de programmation évoquée dans la note d'accompagnement du débat d'orientation budgétaire. Elle consiste à trouver un équilibre entre les têtes d'affiche et des propositions plus osées, voire risquées, mais tout aussi indispensables.

Tous les aspects de ce que peut réaliser la Cité musicale ont donc été présentés en l'espace d'une semaine puisque l'Arsenal a accueilli Cécile McLorin Salvant pour une soirée de jazz inoubliable ainsi que le Requiem de Mozart, qui a fait salle comble deux jours de suite. Oxmo Puccino s'est quant à lui produit à la BAM et un spectacle contemporain dédié à Luciano Berio était proposé à Saint-Pierre-aux-Nonnains.

Plus tôt dans le mois, l'Orchestre a donné le meilleur de lui-même dans Elektra, joué à l'Arsenal et, le week-end à venir, il présentera des musiques de Barbara, avant de partir en tournée à Verdun et Saint-Dizier.

Les musiques actuelles ont également été mises en avant avec le rappeur Médine, une soirée électro avec Étienne de Crécy et une soirée rock avec Ditz. La prochaine échéance sera le soixantième anniversaire des Trinitaires du 27 au 29 novembre.

Enfin, des représentations supplémentaires ont été ajoutées à l'Arsenal, notamment une nouvelle venue du Ballet Preljocaj au mois de janvier. Cette décision, prise dans un contexte de rigueur budgétaire, répond à une très forte demande du public. De même, compte tenu de la très forte

demande du public, le nombre de représentations du concert du Nouvel An a été exceptionnellement porté de trois à quatre.

Patrick THIL salue la diversité de la programmation présentée, qui fait à chaque fois salle comble. Soulignant que le Ballet Preljocaj se produira pour la troisième fois à Metz, il tient à remercier Michèle Paradon, qui a créé de toute pièce un public féru de danse contemporaine.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 21 novembre 2025

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes

Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz

Conseiller départemental de la Moselle

Compte rendu

Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est

Séance commune du 12 décembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Madame Martine NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Laurent DAP	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Madame Nicole FAESSEL	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Madame Anne STEMART	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Caroline AUDOUY	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Madame Charlotte PICARD	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Monsieur Grégory DUFOUR	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	<i>Région</i>	-
Madame Stéphanie KIS	<i>Région</i>	POUVOIR à Madame Martine LIZOLA
Madame Martine LIZOLA	<i>Région</i>	PRÉSENTE
Madame Marie-Claude VOINÇON	<i>Région</i>	-

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Jean Luc BOHL	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Olivier MANTEI	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Madame Chiara PARISI	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Pierre PAULY	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRÉSENT
Madame Alexandra TOBELAIM	<i>Personnalité qualifiée</i>	-

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Monsieur Cédric CHEVALIER	<i>Représentant ONMGE</i>	-
---------------------------	-------------------------------	---

REPR SENTANT LE PERSONNEL

Monsieur Herv� ABRAHAM	<i>Repr�sentant du personnel</i>	PR�SENT
Madame Julie LAFFIN	<i>Repr�sentante du personnel</i>	PR�SENTE

Membres suppl ants :

REPR SENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Michel VORMS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Attila SAPCI	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur J�r�my ROQUES	<i>Ville de Metz</i>	PR�SENT
Madame Fran�oise GROLET	<i>Ville de Metz</i>	-

REPR SENTANT LA R GION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	<i>R�gion</i>	-
Monsieur Alexandre CASSARO	<i>R�gion</i>	-
Monsieur R�my SADOCCO	<i>R�gion</i>	-
Madame Brigitte TORLOTING	<i>R�gion</i>	-

PERSONNALIT S QUALIFI ES

Monsieur Beno�t BRADEL	<i>Personnalit� qualifi�e</i>	PR�SENT
Monsieur Pascal MULLER	<i>Personnalit� qualifi�e</i>	-
Monsieur Philippe MANZANO	<i>Personnalit� qualifi�e</i>	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	<i>Personnalit� qualifi�e</i>	-
Madame Catherine TORMEN	<i>Personnalit� qualifi�e</i>	-

REPR SENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Madame Laetitia HURLAIN	<i>Repr�sentante ONMGE</i>	-
-------------------------	--------------------------------	---

REPR SENTANT LE PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	<i>Repr�sentante du personnel</i>	-
Monsieur Fabien AUBERT	<i>Repr�sentant du personnel</i>	-

COMITÉ SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Madame Martine NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	
Monsieur Laurent DAP	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Madame Nicole FAESSEL	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Madame Anne STEMART	<i>Ville de Metz</i>	
Madame Caroline AUDOUY	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Madame Charlotte PICARD	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENTE
Monsieur Grégory DUFOUR	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	<i>Région</i>	-
Monsieur Cédric CHEVALIER	<i>Région</i>	-
Madame Laëtitia HURLAIN	<i>Région</i>	-
Madame Stéphanie KIS	<i>Région</i>	POUVOIR à Madame Martine LIZOLA
Madame Martine LIZOLA	<i>Région</i>	PRÉSENTE
Madame Evelyne GAREAUX	<i>Région</i>	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	<i>Région</i>	

METZ MÉTROPOLE

Monsieur Jean Luc BOHL	<i>Metz Métro- pole</i>	
------------------------	-----------------------------	--

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Michel VORMS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Attila SAPCI	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jérémie ROQUES	<i>Ville de Metz</i>	PRÉSENT
Madame Françoise GROLET	<i>Ville de Metz</i>	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	<i>Région</i>	-
Monsieur Alexandre CASSARO	<i>Région</i>	-
Monsieur Jérôme END	<i>Région</i>	-

ORDRE DU JOUR

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 21 novembre 2025 (délibérations n° 358 MES / n° 1064 ONMGE)	6
II. Affaires financières	6
1) Budget primitif 2026 : EPCC Metz en Scènes et ONMGE (délibérations n° 359 MES / n° 1065 ONMGE)	6
2) Décision modificative n°3 – exercice 2025 de l’ONMGE (délibération n° 1066 ONMGE) ...	12
3) Décision modificative n° 3 – exercice 2025 de l’EPCC (délibération n° 360 MES)	12
4) Application de la fongibilité des crédits pour l’exercice 2026 (délibération n° 1067 ONMGE)	13
III. Affaires administratives.....	13
1) Actualisation des tarifs du bar (délibération n° 361 MES).....	13
2) Refonte de la grille tarifaire de location des espaces (délibération n° 362 MES).....	13
3) Participation de l’employeur au financement de la protection sociale complémentaire santé (délibération n° 1068 ONMGE)	14
IV. Divers	14
1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 363 MES).....	14
2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 1069 ONMGE)	14
V. Points d’information	15
Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz.....	15

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick THIL.

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 21 novembre 2025 (délibérations n° 358 MES /n° 1064 ONMGE)

Élise SERVERIN souhaiterait que son intervention relative aux montants de 70 000 euros au titre de MPMD et de 30 000 euros au titre de la revalorisation « Musiques actuelles » faite lors du dernier débat d'orientation budgétaire soit ajoutée au projet de compte rendu avant qu'il soit soumis à l'approbation.

Patrick THIL indique que ces précisions seront apportées. Il se souvient d'avoir expliqué que les 70 000 euros provenaient de l'État dans le cadre du plan « Mieux Produire, Mieux Diffuser », mais se souvient également que la Directrice de la DRAC avait confirmé que l'État n'avait pas appliqué le principe d'un euro pour un euro comme l'avait annoncé la ministre – nouvelle situation qui illustre le décalage fréquent entre les annonces ministérielles et leur application. En tout état de cause, il conclut que le total de 100 000 euros encaissé correspond bien à la somme des 70 000 et 30 000 euros, et se réjouit de cette aide supplémentaire au regard de la fragilité financière des orchestres en général et de l'Orchestre de Metz en particulier.

Les délibérations n° 358 MES et n° 1064 ONMGE sont adoptées à l'unanimité des présents.

II. Affaires financières

1) Budget primitif 2026 : EPCC Metz en Scènes et ONMGE (délibérations n° 359 MES /n° 1065 ONMGE)

En préambule, Patrick THIL rappelle que ce point justifiait que la participation à la réunion par visioconférence n'ait pas pu être permise, le présentiel étant requis pour les débats budgétaires.

Budget primitif 2026 : EPCC Metz en Scènes :

Frédéric MAILLARD explique que depuis le débat d'orientation budgétaire (DOB) de l'EPCC du 21 novembre, qui présentait un déséquilibre de 268 000 euros, un travail de rééquilibrage a été mené sur des postes « pilotables » sans affecter les fondamentaux de l'activité, et ce, dans un contexte de stabilisation des contributions publiques.

En ce qui concerne les dépenses, les ajustements principaux portent sur les bâtiments (ramenés de 703 000 à 667 000 euros), les moyens généraux (de 411 000 à 404 000 euros), la masse salariale (de 4,186 à 4,120 millions d'euros, sans toucher aux permanents), la programmation et l'exploitation (de 2,272 à 2,152 millions d'euros, avec des ajustements touchant à la fois l'EAC, le pôle Musiques actuelles et le PMD) et la communication (de 433 000 à 400 000 euros).

S'agissant des recettes, l'établissement table sur une revalorisation des subventions sur projet à plus de 300 000 euros, notamment grâce au programme INTERREG, un recalage prudent des ressources propres (notamment sur la billetterie) et une reprise de provisions de 38 500 euros.

Ce double mouvement permet d'atteindre un équilibre strict sans remise en cause majeure des orientations formulées dans le document d'orientation budgétaire. Le budget prévisionnel Metz en Scènes 2026 s'équilibre donc à 8 409 946 euros en fonctionnement et 570 000 euros en investissement.

Frédéric MAILLARD passe succinctement en revue les grands blocs de dépenses :

- Bâtiments : 667 000 euros, stable par rapport à 2025 ;
- Moyens généraux : 404 650 euros, montant ajusté par rapport au BP2025 pour refléter un niveau réel de consommation ;
- Masse salariale : 4,120 millions d'euros, montant stable ;
- Programmation : 2,152 millions d'euros, niveau légèrement ajusté par rapport au BP2025 ;
- Communication : un peu moins de 400 000 euros, montant légèrement ajusté.

Patrick THIL appelle des précisions sur la masse salariale. Il souhaite notamment savoir comment elle peut diminuer alors que l'effectif est censé rester stable.

Frédéric MAILLARD précise que l'ajustement concerne le personnel non permanent, notamment le personnel d'accueil.

Charlotte PICARD demande où apparaissent les dépenses en agents de sécurité, regrettant que le bloc « Programmation et Exploitation » ne soit pas ventilé pour distinguer ce type de coûts des achats de spectacles ou d'expositions.

Frédéric MAILLARD explique que la maquette synthétique regroupe ces postes par souci de lisibilité, mais qu'un détail peut être fourni.

Charlotte PICARD souhaiterait en effet des éléments plus détaillés, puisque la programmation et l'exploitation représentent le cœur de l'activité de l'établissement.

Frédéric MAILLARD précise que les coûts relatifs au personnel de sécurité sont comptabilisés au titre de la ligne « Technique Spectacle » de ce bloc « Programmation et Exploitation », dont le montant avoisine 320 000 euros.

Frédéric MAILLARD récapitule ensuite les recettes :

- subventions de fonctionnement : 5,129 millions d'euros, dont 4,766 millions d'euros de la Ville, 182 000 euros de la Région et 181 000 euros de la DRAC ;
- subventions sur projet : 308 000 euros escomptés ;
- ressources : 2,085 millions d'euros attendus.

En conclusion, le budget primitif 2026 de l'EPCC Metz en Scènes s'établit à 8 409 946 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement, et à 570 000 euros en dépenses et en recettes d'investissement.

Budget primitif 2026 ONMGE :

Frédéric MAILLARD indique que dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, la demande initiale de budget de l'Orchestre s'établissait à 7,89 millions d'euros. Un travail de rééquilibrage a été conduit afin d'aboutir à une proposition de budget conforme aux contraintes de financement, sans remise en cause des orientations du ROB ni des fondamentaux artistiques et statutaires de l'Orchestre. Le budget proposé s'établit ainsi à 7,75 millions d'euros, soit un ajustement d'environ 140 000 euros.

En dépenses, les principaux ajustements portent sur les coûts de structure, avec une baisse des frais généraux (de 429 540 à 371 540 euros) et un ajustement du budget de communication (de 110 000 à 100 750 euros), tandis que la masse salariale permanente est maintenue à 5,527 millions d'euros. Des ajustements ont également été opérés sur la programmation artistique, avec un recalage du budget de production (de 1,195 à 1,140 million d'euros) et de l'éducation artistique et culturelle (de 70 000 à 60 000 euros).

S'agissant des recettes, le budget repose sur une sécurisation des subventions sur projet et un recalage prudent des ressources propres, permettant d'assurer l'équilibre du budget.

Ce double mouvement permet de présenter un budget primitif 2026 de l'Orchestre à l'équilibre, pour un montant de 7 728 428 euros en fonctionnement et 190 000 euros en investissement.

Frédéric MAILLARD présente ensuite les grands blocs de dépenses :

- coûts de structure : 6,030 millions d'euros, comprenant principalement la masse salariale permanente ;
- programmation artistique et culturelle : 1,699 million d'euros, incluant le budget de production, les projets d'éducation artistique et culturelle et le programme DÉMOS.

Il récapitule enfin les recettes :

- subventions statutaires : 6,475 millions d'euros ;
- ressources propres : 1,129 million d'euros, issues notamment de la billetterie et du mécénat.

En conclusion, le budget primitif 2026 de l'Orchestre national de Metz Grand Est s'établit à 7 728 428 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement, et à 201 000 euros en dépenses et en recettes d'investissement.

Élise SERVERIN attire l'attention sur les réflexions en cours à l'échelle nationale, qui pourraient conduire à une réduction du budget 131 « Création » de 5 %, même si la ministre de la Culture s'efforce d'épargner les crédits déconcentrés.

Patrick THIL espère que la ministre portera une attention particulière au budget des orchestres au sein de l'enveloppe de la création artistique, qui couvre de nombreux opérateurs.

Élise SERVERIN avance qu'elle se montre vigilante à cet égard. Elle précise par ailleurs que les DRAC ont jusqu'à présent été épargnées sur ce budget, mais réitère son alerte sur cette piste de travail, car le budget n'est pas encore sanctuarisé.

Martine LIZOLA explique que, face à la demande de contribution à l'effort budgétaire national de l'État, la Région a décidé de répartir cet effort sur toutes ses compétences, y compris la culture. Dans ce domaine, la stratégie de l'exécutif régional consiste à protéger les équipes artistiques et les structures les plus fragiles en demandant une contribution de solidarité correspondant à une réduction des financements de 10 % aux institutions percevant les subventions les plus importantes (au-delà de 100 000 euros), mieux à même d'absorber des efforts budgétaires. Les festivals, le soutien aux équipes artistiques, les conventionnements, la filière livre-image, l'Inventaire général du Patrimoine, la restauration du patrimoine et l'enseignement des langues sont préservés. En revanche, le financement des grandes institutions et de l'Agence culturelle Grand Est sera réinterrogé. Les investissements ne seront pas affectés. Dans l'ensemble, l'impact global sur le budget de la culture est de -4 %, investissement et fonctionnement confondus.

Au regard de ces éléments, elle annonce une réduction de 10 % du soutien qui sera apporté en 2026 à la structure.

Patrick THIL qualifie cette annonce de très mauvaise nouvelle et indique que le maire de Metz a écrit au président de la Région, Franck Leroy, sans avoir reçu de réponse à ce jour. Il s'étonne de cette baisse à plusieurs titres. Sur le plan juridique d'abord, il rappelle que l'orchestre, labellisé Orchestre national, est régi par un syndicat mixte dont les contributions sont des dépenses obligatoires et cofinancées par les parties prenantes (Ville et Région, avec un complément de l'État et de la Métropole). De plus, le statut des EPCC garantit des engagements pluriannuels et prémunit contre une baisse des financements. Une décision unilatérale de baisse pourrait soulever des difficultés juridiques.

Sur le plan fonctionnel, il souligne que les grandes institutions comme l'orchestre sont des ressources pour les plus petites. Quand bien même la Région se prévaut de préserver les festivals, ce dont il ne peut que se féliciter, il fait valoir qu'une baisse de subvention entraînerait la fin de festivals partenaires comme celui de Fénétrange et le Festival lyrique en Meuse, puisque l'orchestre est absolument nécessaire à leur existence. Elle induirait également la remise en cause des partenariats contractuels avec de nombreuses communes comme Talange, Pont-à-Mousson ou Maizières-lès-Metz. Elle affecterait en outre le rayonnement transfrontalier de l'orchestre. En tout état de cause,

elle conduirait   une r vision cons quente de sa programmation dans les autres anciennes r gions du Grand Est (  Reims et Mulhouse, par exemple), au sein de laquelle il est le seul    tre labellis  Orchestre national.

En somme, il conclut que cette d cision mettrait en p ril l'existence m me de l'Orchestre national de Metz Grand Est. Il esp re par cons quent que ces diff rents arguments seront pris en compte par la R gion.

J r my ROQUES abonde dans le sens de Patrick THIL. Il juge le discours de la R gion irrecevable, consid rant d'une part que les grandes structures culturelles du Grand Est sont des pourvoyeuses pour les plus petites, soulignant d'autre part que toutes les structures sont totalement d pourvues de marges de man uvre apr s des ann es sans augmentation de subventions et face   la hausse des charges. Il pr vient qu'une baisse de subvention   la Cit  musicale se r percutera directement sur les petits acteurs (moins de compagnies accueillies, location de salles payantes pour les festivals), car les marges de man uvre des grandes structures sont inexistantes.

Charlotte PICARD s'associe aux propos tenus pr c demment, en r affirmant le principe selon lequel les missions doivent  tre revues   la baisse si les financements baissent. Elle demande   la repr sentante de la R gion de confirmer que la baisse de subvention pour les institutions serait bien de 9 % sur le fonctionnement, mais que les financements aux investissements seraient maintenus, ce dont il r sulte une baisse des financements globale de 4 % au global. Si cela est exact, la baisse de dotation de la part de la R gion pour l'orchestre et l'EPCC serait donc de 9 % puisque la R gion ne participe pas aux investissements de ces derniers.

Patrick THIL partage cette analyse puisque l'investissement est enti rement pris en charge par la Ville de Metz, en sus de sa contribution.

Daniela MARTIN se dit choqu e par ces annonces qui impacteraient fortement la Cit  musicale. En particulier, elle porterait un coup dur   l'Orchestre national. Contrairement   ce qui a  t  sugg r  lors d'un entretien avec le pr sident LEROY, un « recalibrage de l'activit  artistique » n'est pas un levier envisageable au regard de sa vocation   assurer un rayonnement r gional et transfrontalier. Le seul levier de r duction des co ts serait donc la masse salariale, ce qui mettrait en p ril les effectifs, qui comptent actuellement 72 emplois permanents, et, de ce fait, la p rennit  m me de l'Orchestre national.

Martine LIZOLA demande confirmation que les  l ments qu'elle a expos s pr c demment sont bien ceux dont le pr sident LEROY lui a fait part  galement.

Daniela MARTIN fait, au contraire,  tat de divergences. Elle pr cise en effet qu'un dialogue a  t  officiellement propos  et qu'aucune baisse n'a  t  act e   ce stade. Elle indique que les discussions se poursuivent.

Martine LIZOLA clarifie sa position : elle est charg e de porter les choix de l'ex cutif r gional, qui consistent   demander une solidarit  aux grandes institutions. Elle confirme n anmoins que le dialogue reste ouvert et que le budget qui sera vot  prochainement le sera en grandes masses, non en d tail. En tout  tat de cause, elle affiche sa volont  d'expliquer avec p dagogie et empathie les choix politiques faits pour absorber l'effort budg taire national. De fa on g n rale, elle assure que l'objectif est de trouver la solution la moins mauvaise pour prot ger l'ensemble de l' cosyst me

culturel, en s'efforçant de tenir compte le mieux possible des singularités de chaque structure. À titre d'exemple, elle ne méconnaît pas le fait que la masse salariale constitue la part la plus importante des dépenses de l'orchestre.

Patrick THIL se dit optimiste, rapportant une conversation informelle avec le président Leroy qui lui aurait assuré de ne pas toucher à l'orchestre, après qu'il lui eut fait remarquer qu'une réduction des financements entraînait un grave problème existentiel pour ce dernier. Il décide alors de donner lecture d'une lettre adressée par le maire de Metz, François GROSDIDIER, au président de la Région, en exigeant une confidentialité absolue de la part des membres du conseil.

Après lecture du courrier, **Patrick THIL**, ajoute que le maire a complété ce long courrier d'une note manuscrite, précisant qu'en tant que gestionnaire de collectivité, il s'interdit de baisser ses contributions aux dépenses obligatoires comme les syndicats mixtes et les EPCC.

Charlotte PICARD relève une apparente incohérence : le courrier mentionne un montant de 1 875 000 euros au titre de la convention avec la Région, alors que le réalisé 2023, le réalisé 2024 et le budget primitif 2025 affichent 1 845 000 euros. Elle s'interroge sur cette différence de 30 000 euros.

Frédéric MAILLARD explique qu'il convient d'ajouter à ce montant 30 000 euros au titre de l'investissement.

En tout état de cause, **Patrick THIL** souligne qu'il a tenu à donner lecture de ce courrier, car les arguments mis en exergue donnent espoir que la Région y apportera une réponse positive, faute de quoi les conséquences annoncées se produiront.

Martine LIZOLA insiste sur le fait qu'elle n'est absolument pas animée par quelque intention que ce soit de faire du tort à une structure qu'elle admire. Elle se doit en revanche de faire preuve de transparence par rapport à la trajectoire budgétaire envisagée par la Région. Elle a tenu à être présente ce jour et à se faire le porte-parole de l'exécutif régional, par honnêteté intellectuelle, avec une volonté de dialogue, dans un esprit de respect pour l'institution.

Elle réaffirme que les choix ne sont pas gravés dans le marbre et que des ajustements sont possibles, le vote à venir ne portant que sur les grandes masses. Elle rappelle que la Région Grand Est est l'une de celles qui consacrent le plus de moyens à la culture en France et que les choix faits, bien que difficiles, visent à protéger autant que possible les acteurs les plus fragiles.

Enfin, elle estime que la lettre du maire ne fait que rappeler l'excellence déjà connue de l'établissement.

Patrick THIL l'assure que les propos tenus ne constituent en aucun cas une quelconque attaque personnelle à son encontre ; ils représentent une réaction de la structure à l'endroit de la Région. En tout état de cause, il soutient que le postulat sur lequel la Région fonde son raisonnement ne saurait s'appliquer de manière informelle et engage la Région à examiner le cas de l'Orchestre national de Metz et de la Cité musicale-Metz en tenant compte de leur singularité et de leur ruissellement sur le territoire, ainsi que de leur impact sur les structures plus petites, sur le plan social, sur le plan transfrontalier et à l'échelle de l'ensemble de la Région Grand Est.

Il prend ainsi l'exemple du Festival Passages, auquel la Cit  musicale collabore, pour illustrer que la solidarit  est d j  une r alit  et que la baisse de moyens accord s   la Cit  musicale l'affecterait n cessairement. Il insiste  galement sur l'action transfrontali re de l'orchestre, son r le social aupr s des jeunes des quartiers prioritaires ou encore le r le phare de la Cit  musicale dans l'octroi   Metz du label Villes Cr atives UNESCO. Selon lui, toucher   la Cit  musicale provoquerait comme l'effondrement d'un ch teau de cartes. Il rappelle enfin que l'orchestre a  t  pr curseur dans l'action en milieu rural, notamment en Meuse avec le Festival Lyrique, bien avant que cela ne devienne une priorit  minist rielle.

Martine LIZOLA se montre tr s reconnaissante de cette action pr curseur en milieu rural, citant en particulier le festival de haut niveau organis    Hattonch tel.

Patrick THIL rappelle les pr c dents constitu s par les festivals de F n trange et de Sarrebourg, tout en soulignant qu'il  tait important d'agir dans les territoires ruraux au-del  de la Moselle.

Charlotte PICARD calcule que les baisses potentielles de concours financiers cumul es de la R gion et de l' tat pourraient cr er un d ficit de plus de 268 000 euros.

Patrick THIL appelle   conserver l'espoir que ces baisses n'auront pas lieu.

Charlotte PICARD esp re que tel sera bien le cas. Dans le cas contraire, il ne saurait  tre reproch    l' tablissement de ne pas pouvoir remplir toutes les missions pr vues dans sa lettre de mission et son conventionnement.

Patrick THIL remet en exergue un risque existentiel pour la structure en cas de baisse du soutien de la R gion.

Charlotte PICARD s'interroge sur la bonne foi du budget au regard des incertitudes pesant sur les recettes.

Patrick THIL pr cise que le vote porte sur le budget tel que pr sent , en tenant compte des incertitudes sur les contributions de l' tat et de la R gion. Il rappelle que le budget de l' tat n'est pas vot    ce stade et qu'*a fortiori*, les arbitrages internes au minist re de la Culture n'ont pas encore  t  pris.

Les d lib rations n  359 MES et n  1065 ONMGE sont adopt es   l'unanimit  des pr sents.

2) D cision modificative n  3 – exercice 2025 de l'ONMGE (d lib ration n  1066 ONMGE)

Fr d ric MAILLARD pr sente cette d cision modificative n  3 comme  tant purement technique. Elle comporte quatre mouvements visant   r gulariser et s curiser les  l ments de cl ture 2025.

La d lib ration n  1066 ONMGE est adopt e   l'unanimit  des pr sents.

3) D cision modificative n  3 – exercice 2025 de l'EPCC (d lib ration n  360 MES)

Fr d ric MAILLARD explique que la d cision modificative num ro 3 ne concerne que des op rations d'ordre technique sans impact sur l' quilibre budg taire.

La délibération n° 360 MES est adoptée à l'unanimité des présents.

4) Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026 (délibération n° 1067 ONMGE)

Frédéric MAILLARD rappelle que cette délibération, soumise au vote chaque année, vise à sécuriser l'exécution budgétaire en autorisant le président à effectuer des virements entre chapitres de même section (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits. Cette délibération concerne uniquement l'orchestre.

La délibération n° 1067 ONMGE est adoptée à l'unanimité des présents.

III. Affaires administratives

1) Actualisation des tarifs du bar (délibération n° 361 MES)

Frédéric MAILLARD explique que l'augmentation des tarifs du bar vise à répercuter la hausse des prix des fournisseurs. L'ajustement est mesuré, de l'ordre de 50 centimes par produit (hors champagne), et permet de maintenir des prix inférieurs à ceux des établissements comparables tout en assurant la stabilisation du niveau de recettes.

Patrick THIL se félicite de cette modération.

Charlotte PICARD juge que le prix du thé, 4 euros, est élevé.

Patrick THIL justifie le prix par la qualité du thé et la valeur du service. De plus, le tarif pratiqué reste inférieur à celui du marché.

La délibération n° 361 MES est adoptée à l'unanimité des présents.

2) Refonte de la grille tarifaire de location des espaces (délibération n° 362 MES)

Frédéric MAILLARD explique que la délibération ne propose pas un simple ajustement, mais une refonte complète de la politique de location des espaces, menée par le service développement pour professionnaliser la relation commerciale. Le nouveau document clarifie les tarifs par espace, tarifie désormais le montage et le démontage, et structure les prestations techniques (acoustique, conférence, etc.) et additionnelles (vidéo, piano, etc.). Les coûts de sécurité et les jauges sont également clarifiés. L'objectif est de fournir un outil opérationnel et lisible, mettant fin à un système morcelé. Il précise que l'article sur les remises commerciales figurant dans la version initiale de la délibération a été retiré de la délibération soumise au vote ; celui-ci sera présenté ultérieurement après avoir été retravaillé.

De façon générale, il salue le travail de Sophie THILL, qui est à l'origine de ce projet.

Daniela MARTIN remercie le Service Développement, Sophie THILL et Pierre PAULY pour le travail de grande qualité et très professionnel qu'ils ont accompli.

Sophie THILL salue à son tour le travail accompli par Yann-Pierre PAULY responsable de l'évènementiel, pour concrétiser cette refonte tarifaire évoquée de longue date.

Patrick THIL se joint aux remerciements au nom du conseil d'administration pour cette remise à plat totale qui servira de guide pour les futures locations.

Charlotte PICARD s'interroge sur le régime de TVA applicable aux services de sécurité travaillant pour l'EPCC. Constatant que le taux de TVA appliqué actuellement est de 20 %, elle suggère que l'État pourrait réaliser des économies pour les établissements culturels en la baissant à 5,5 %, puisque ce service est obligatoire.

Patrick THIL explique que l'établissement ne paie à l'État que la différence entre la TVA déductible et la TVA collectée, comme toute entité relevant du régime de la TVA. Il ne s'agit donc pas d'une piste d'économie potentielle.

La délibération n° 362 MES est adoptée à l'unanimité des présents.

3) Participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire santé (délibération n° 1068 ONMGE)

Frédéric MAILLARD explique que l'objet de la délibération est de se conformer à une obligation légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2026. L'établissement prendra en charge 15 euros par mois et par agent de l'orchestre pour les contrats collectifs ou labellisés.

La délibération n° 1068 ONMGE est adoptée à l'unanimité des présents.

IV. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 363 MES)

Patrick THIL explique que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale ont été communiquées aux membres de l'Instance et que le vote de la délibération a pour but d'en prendre acte. En l'absence de questions, la délibération est mise au vote.

La délibération n° 363 MES est adoptée à l'unanimité des présents.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 1069 ONMGE)

Patrick THIL indique que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président ont été communiquées aux membres de l'Instance et que le vote de la délibération a pour but d'en prendre acte. En l'absence de questions, la délibération est mise au vote.

La délibération n° 1069 ONMGE est adoptée à l'unanimité des présents.

V. Points d'information

Actualit s artistiques et culturelles de la Cit  musicale-Metz

Florence MARTIN tient en premier lieu   saluer la qualit  et la vari t  de la programmation propos e pour les soixante ans des Trinitaires, qui a su attirer une tr s grande vari t  de publics. Elle invite Patrick PERRIN   revenir plus en d tail sur ces manifestations.

Patrick PERRIN se f licite que cette programmation ait r ussi   rendre hommage et   r unir plusieurs g n rations. Il signale par ailleurs la sortie de *podcasts* retra ant l'histoire du lieu, disponible sur la page magazine de la Cit  musicale et les plateformes de *streaming*.

En ce qui concerne la programmation musiques actuelles   venir, le dernier concert de l'ann e sera un concert de rock «   Gu rill res » by Draga r unissant Lucie Antunes, Anna Mougialis, P.R2B, Th odora Delilez et Narumi Herisson. La programmation du premier trimestre de l'ann e 2026 sera une nouvelle fois tr s vari e, avec du jazz ou encore du rock. Les taux de remplissage sont d'ores et d j   tr s encourageants.

Patrick THIL tient   rendre hommage aux initiateurs des  v nements c l brant les soixante ans des Trinitaires, une id e qu'il juge excellente. Il souligne la pertinence de c l brer les soixante ans de musique dans ce lieu, estimant que l'ancien directeur Pierre-Fr d ric Klos en aurait  t  fier. Il f licite Patrick PERRIN et ses  quipes pour la grande qualit  des choix artistiques et la construction chronologique de l' v nement sur trois jours, qui retra ait l'histoire musicale du lieu, du jazz d'apr s-guerre jusqu'  la sc ne actuelle. Il rapporte n'avoir eu que des  chos positifs, tant   l'ext rieur qu'en interne, et conclut en saluant le *leadership* collectif de Patrick PERRIN.

Sibylle BRUNOT revient ensuite sur diff rents projets en cours. Le projet D mos se concentre sur l'insertion des enfants dans les conservatoires et  coles de musique pour la rentr e 2026, *via* des visites et des auditions. Parall lement, le projet D mos 4 avance avec un partenaire potentiel fortement int ress , l'orchestre de Sarrebruck, pour un groupe de quinze enfants. Dans le cadre du projet « Les petits programmeurs », 90 enfants ont visit  l'Autre Canal   Nancy pour une premi re sortie, leur mission  tant de programmer une partie de la saison prochaine de la Cit  musicale.

Elle  voque ensuite le succ s d'un projet men  avec le Service P nitentiaire d'Insertion et de Probation (SPOP) dans le cadre de l'appel   projets Culture Justice. Huit personnes plac es sous main de justice ont particip    douze ateliers de percussion corporelle et de cr ation musicale, et l'op ration pourrait  tre renouvel e en 2026. Un autre partenariat r ussi avec l'h pital de Jury a permis   huit r sidents de son service psychiatrique de participer   un projet de cr ation musicale autour des *Tableaux d'une exposition* de Moussorgski, notamment au travers du *sound painting*. Ce partenariat sera poursuivi.

Enfin, elle invite le public au concert de No l illustr  de l'Orchestre national de Metz, le 20 d cembre 2025, destin  aux enfants   partir de six ans.

Florence MARTIN conclut en pr sentant l'actualit  globale de la Cit  musicale. Elle mentionne le concert du Luxembourg Philharmonic, dont les 112 musiciens interpr teront la Sixi me symphonie de Mahler, une  uvre que l'Orchestre national de Metz n'est pas en mesure de jouer avec ses 72

musiciens. Ce concert illustre la vitalité et la complémentarité des relations transfrontalières entretenues par l'établissement.

Comme de tradition, l'Orchestre national de Metz donnera un certain nombre de concerts pour le Nouvel An, à Metz, où les quatre dates sont déjà complètes, mais aussi sur tout le territoire, en se produisant à Thion-les-Vosges, Hombourg-Haut, Bitche, Dieuze, Sarreguemines, Bar-le-Duc et même à Namur. Cette grande tournée, très attendue, illustre le rôle social et territorial de l'orchestre.

La programmation de la Cité musicale des mois à venir mêle tous les genres, les actions culturelles et les grands noms, comme le chorégraphe Angelin Preljocaj dont la troisième date se remplit bien. Puis la programmation proposera début février un week-end Elles, destiné à mettre en lumière des femmes dans des rôles de premier plan sur scène. À cette occasion, la cheffe d'orchestre Kristiina Poska dirigera une œuvre majeure, la Cinquième symphonie de Tchaïkovski. La chanteuse Suzane se produira également dans le cadre de ce week-end, dont la vocation est de valoriser les femmes artistes qui prennent la parole, et non de les cantonner à des rôles secondaires.

Patrick THIL signale que l'Orchestre national de Metz sera en mesure de jouer une symphonie de Mahler en fin de saison grâce à une collaboration avec l'orchestre de Mulhouse.

Daniela MARTIN se réjouit à l'avance de l'accueil d'un public nombreux pour les concerts de Noël et du Nouvel An. Elle invite les membres du Conseil d'Administration à faire parvenir leurs éventuelles demandes, dans la limite de deux places par personne, avant le mercredi 17 décembre 2025, date à laquelle les places restantes seront mises en vente auprès du public. Elle conclut en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année aux participants.

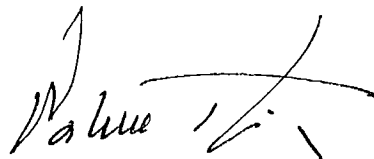
Patrick THIL rappelle le partenariat avec le restaurant de la Citadelle, proposant des formules concert-dîner pour les fêtes, notamment le 31 décembre.

Il souhaite enfin une excellente soirée et de très belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 12 décembre 2025

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

Délibération n°1071 : Renouvellement de la Carte Achat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2192-37 relatif au paiement par carte d'achat ;
Vu la délibération n° 950 du 29 mars 2023 portant mise en place de la Carte Achat auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe ;
Considérant l'intérêt de maintenir ce dispositif pour assurer la continuité et le bon fonctionnement des services ;

Le Comité syndical, réuni en séance du 13 mars 2026,

DECIDE

D'autoriser le renouvellement de la Carte Achat auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée totale ne puisse excéder 36 mois, dans les conditions contractuelles en vigueur.

Les modalités d'utilisation des cartes, les plafonds de dépenses et la désignation des porteurs demeurent fixés par les règles courantes d'utilisation annexées.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent renouvellement.

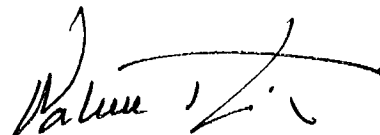
Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 13 mars 2026
Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Asp 01000000000100000000

99_DE-057-255703795-20260313-051303_1071



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe
Vous être utile.



Avec la Carte Achat Public, réglez simplement vos dépenses publiques

SM DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ
31 rue de Belletanche
57070 METZ

Metz, le 27 février 2026

Nos Réf. : VV-CAP-042

Objet : Carte Achat Public

Affaire suivie par Véronique VINOT

☎ 03.87.21.31.70 // 06 83 84 91 78
✉ Veronique.vinot@cegee.caisse-epargne.fr

Monsieur le Président,

Vous avez la possibilité depuis un décret de 2023-209 du 27 Mars 2023 de régler simplement vos achats par carte. Dans un environnement économique de plus en plus contraint où la rationalisation de la commande publique devient un véritable enjeu économique, vous pouvez ainsi optimiser le traitement administratif de vos dépenses.

La solution proposée par la Caisse d'Épargne vous permet de :

- Régler simplement vos dépenses publiques,
- Diminuer le nombre de mandats émis et réaliser des économies grâce à un traitement simplifié des commandes, factures et pièces comptables,
- Réduire vos délais d'approvisionnement et payer vos fournisseurs sous 24 à 48 heures.

Vous contrôlez et gérez l'utilisation de votre Carte Achat Public via un site web sécurisé. Vous pouvez ainsi configurer à distance l'habilitation des utilisateurs, les plafonds de paiement, la liste des fournisseurs référencés... De plus, vous avez accès au suivi des opérations et gardez la main sur leur validation.

Vous trouverez, ci-après, nos conditions tarifaires de notre Carte Achat Public.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Véronique VINOT
Chargée d'Affaires Secteur Public

Conditions Tarifaires

CARTE ACHAT PUBLIC - FORFAIT

▪ Prix du forfait

Le forfait a été conçu pour les petites entités et peut comprendre une ou plusieurs cartes Achat Public.

Forfait (mensuel)	Avec 1 carte : 25 €/mois
-------------------	--------------------------

▪ Prestations comprises dans le forfait

Première carte	Le forfait comprend la remise de cartes et l'envoi du code confidentiel
Ouverture du compte technique	La Caisse d'Epargne ouvre un compte technique au nom de l'entité afin de comptabiliser les dépenses effectuées par carte et les virements en remboursement de la créance de la Caisse d'Epargne. Le solde du compte technique est consultable sur le site sécurisé CE NET SP
Un accès au portail Web	Le titulaire du compte technique dispose d'un service de consultation, d'administration et de gestion des cartes : référencement des fournisseurs, paramétrage des plafonds
Coût de gestion de la trésorerie	Le forfait comprend l'avance de trésorerie effectuée par la caisse d'Epargne.
Relevé d'opérations	Le relevé d'opérations pièce justificative de la dépense est téléchargeable sur le site CE NET SP
Gestion de contrat et de compte	La gestion de tenue de compte comprend l'ensemble des mouvements en crédit et en débit du compte technique opéré par la Caisse d'Epargne
Assistance téléphonique	Conseil et assistance téléphonique de la caisse d'Epargne inclus (hors coût de la communication : 0,15 € / mn)

▪ Prestations hors forfait

Carte supplémentaire (cotisation annuelle), en plus de celle comprise automatiquement dans le forfait	Sans Objet (car intégré au prix du forfait)
Commission sur flux	0,70%
Opposition	14 €
Refabrication	9,5 €
Réédition du code secret	7 €
Suppression d'une carte du programme	15 €
Intérêts de retard	Taux ajustable (base taux BCE + 700 pts de base)
Traitement contestation	25 €
Référencement des fournisseurs (sur option)	31 €/fournisseur
Paramétrage des plafonds cartes (sur option)	31 €/carte
Formation en groupe	400 € par demi-journée (hors frais de déplacement)
Animation de réunion fournisseurs	400 € par demi-journée (hors frais de déplacement)
Animation de réunion	400 € par demi-journée (hors frais de déplacement)
Formation par personne (à la Caisse d'Epargne)	150 €

Proposition pour une Carte Achat Public

SM DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

Donne une suite favorable à la proposition établie par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

.....
.....
.....

Ne donne pas de suite favorable à la proposition adressée par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, et ce pour le ou les motif(s) suivant(s) :

.....
.....
.....

Souhaite un rendez-vous téléphonique avec un Chargé d'Affaires Secteur Public :

- Nom de la personne à contacter :
- Fonction :
- Tél :
- Fax :
- Jours et horaires de permanence :

.....
.....
.....

A retourner à :

CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE
Veronique.vinot@cegee.caisse-epargne.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Acte enregistré le 18/03/2026

99_DE-057-258703795-20260318-051303_1071

5/03/2026

CARTE D'ACHAT

Règles courantes d'utilisation

Ce document a pour objectif de fixer les règles d'utilisation de la carte d'achat public

1. Usage

1.1. Définition

Il s'agit d'une carte bancaire utilisable dans un TPE classique (terminal de paiement ou sur internet) et dont l'usage est limité par la nature des achats effectués, la temporalité, les fournisseurs référencés et/ou les montants concernés. Les retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) ne sont pas possibles.

1.2. Nature des achats

Les dépenses sont exclusivement imputées sur le budget de fonctionnement (pas de matériels sur budget d'investissement). Ce type de procédure d'achat doit répondre à un besoin de faible montant, inférieur à 300.00 € ou à un besoin revêtant un caractère d'urgence.

1.3. Référencement des fournisseurs

La carte n'est utilisable que chez des commerçants susceptibles d'être concernés par ce type de paiement, et préalablement référencés, soit par le numéro de Siret, Siren ou MCC (Codes Catégories Marchands). Le référencement d'un fournisseur n'étant pas instantané, il est demandé aux utilisateurs d'anticiper les besoins.

LISTES FOURNISSEURS EN ANNEXE

2. Le caractère personnel de la carte d'achat

Cette carte est strictement nominative et est accompagnée d'une « charte d'engagement ». A ce jour, seul le responsable de la production et diffusion est titulaire d'une carte d'achat.

1

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

3. Les sites internet

Certains sites de « e-commerce » sont accessibles au paiement en ligne. Attention toutefois, certains sites comme « Amazon » enregistrent les cartes ; il faut donc veiller à ce que ce ne soit pas le cas pour éviter des achats personnels sur la carte professionnelle.

4. Les autorisations

Les autorisations correspondent à chacune des demandes de paiement effectuées, qu'elles aient réussi ou échoué. Dans ce dernier cas, un motif est indiqué. En cas de doute, le responsable de programme doit être saisi immédiatement.

Points de vigilance :

- Comme toute carte bancaire, le porteur a droit à 3 essais du code secret avant que la carte ne soit bloquée.
- Le porteur doit contrôler son encours avant d'effectuer un achat afin de s'assurer que le montant disponible sur la carte n'est pas consommé.
- Les factures doivent être envoyées par email à l'administratrice adjointe fahouansou@citemusicale-metz.fr au plus dans les 2 jours qui suivent l'achat.
- Dans un souci de ventilation analytique des dépenses, il conviendra d'indiquer sur la facture ou dans le corps du message l'objet et le service pour lequel l'achat a été réalisé

5. Les règles relatives à la restitution de la carte d'achat

En cas de mutation, départ à la retraite, ou démission, le porteur doit retourner la carte ainsi que la charte datée et signée (cadre : RESTITUTION DE LA CARTE) au responsable de programme carte achat

6. Dans la pratique

Le responsable de programme de la carte d'achat apportera tout l'appui nécessaire et se tiendra à disposition des porteurs pour toutes les problématiques qu'ils pourront rencontrer.

Responsable du programme

Fabienne Ahouansou

Administratrice adjointe de l'Orchestre National de Metz Grand Est

fahouansou@citemusicale-metz.fr

2

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Bellefanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Délibération n°1072 : Remboursement des frais d'entretien des instruments personnels des musiciens

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est ;

Vu l'avis du Comité Technique Syndical dans sa séance du 24 février 2026 ;

Considérant que les musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est utilisent, pour les besoins du service, leurs instruments personnels dans le cadre des répétitions, concerts et activités professionnelles de l'orchestre ;

Considérant que l'entretien et la protection de ces instruments conditionnent la qualité artistique, et la continuité du service ;

Le Comité syndical, réuni en séance du 13 mars 2026,

DECIDE

D'autoriser le remboursement des frais d'entretien des instruments personnels des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est, lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins du service.

Peuvent donner lieu à remboursement, sous réserve de justificatifs, les frais suivants :

- réparations et interventions techniques réalisées par des professionnels qualifiés ;
- réglages, ajustements et opérations de reméchage ;
- expertises techniques nécessaires à l'usage de l'instrument ;
- remplacement de pièces nécessaires au bon fonctionnement de l'instrument ;
- consommables courants indispensables à l'usage de l'instrument (cordes, anches, peaux, etc.) ;
- réparation de l'étui de l'instrument ;
- remplacement de l'étui de l'instrument lorsque son état ne permet plus d'assurer la protection et le transport de l'instrument.

Sont exclus du dispositif :

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15163
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

- l'achat d'instruments ;
- l'achat d'accessoires non indispensables à l'entretien de l'instrument.

Le remboursement des frais d'entretien est plafonné à 300 euros par musicien et par année civile, dans la limite des frais réellement engagés.

La demande de remboursement est effectuée une seule fois par an, au titre de l'année civile concernée.

Le remboursement est subordonné au dépôt, par le musicien, d'une note de frais dématérialisée via l'outil Eureka, accompagnée de factures nominatives acquittées attestant de la réalité et de la nature des dépenses engagées.

Les demandes de remboursement doivent être déposées au plus tard le 15 novembre de l'année civile concernée. Les demandes déposées postérieurement à cette date seront instruites et, le cas échéant, prises en charge au titre de l'exercice budgétaire suivant.

Les frais présentés doivent avoir été engagés pour les besoins du service, postérieurement à l'entrée en fonction du musicien.

Nombre de votants : 9

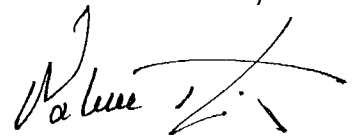
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 13 mars 2026

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 16153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Délibération 1073 : Prise en charge des franchises et des dommages non couverts par l'assureur sur les instruments de musique

Vu le contrat d'assurance en vigueur relatif aux instruments de musique, souscrit auprès d'Albingia ;

Vu les conditions de garantie applicables, et notamment la franchise contractuelle prévue pour chaque sinistre, fixée à 10 % du montant du sinistre, avec un minimum de 500 € et un maximum de 3 000 € ;

Considérant que les instruments de musique constituent les outils de travail indispensables des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est ;

Considérant qu'il convient de garantir la prise en charge effective des dommages affectant ces instruments, y compris lorsque le contrat d'assurance laisse à la charge de l'assuré une franchise ou exclut certains dommages ;

Le Comité Syndical approuve :

- la prise en charge par l'établissement du montant des franchises contractuelles appliquées par l'assureur dans le cadre des sinistres relatifs aux instruments de musique et à leurs accessoires, dans les conditions prévues par le contrat en vigueur.
- la prise en charge par l'établissement des sinistres non pris en charge par l'assureur, lorsque le montant du dommage est inférieur à 500 € HT,

Sous réserve :

- que le sinistre soit dûment déclaré à l'administration de l'Orchestre dans les délais requis ;
- qu'il concerne un instrument ou un accessoire préalablement déclaré auprès de l'administration de l'Orchestre
- qu'il soit justifié par tout document utile (devis, facture, constat, attestation, etc.).

Chaque demande de remboursement fera l'objet d'une instruction par l'administration de l'Orchestre, sur présentation des pièces justificatives, et donnera lieu à une décision de prise en charge conforme aux présentes dispositions.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'établissement, sur les crédits prévus à cet effet.

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa date d'adoption et s'applique aux sinistres survenus depuis le 1er janvier 2026.

Nombre de votants : 9

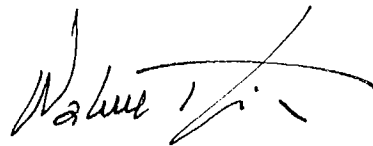
Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Metz, le 13 mars 2026

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Bellefanché, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Délibération n°1074 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à chaque Comité syndical des décisions qui ont été prises en application de la présente délibération.

Ces informations sont détaillées dans l'annexe 1 ci-jointe.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 13 mars 2026,

DECLARE

- Avoir reçu communication des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation, notamment en matière de contrats, conventions et décisions budgétaires, telles que listées en annexes.

Nombre de votants : 9

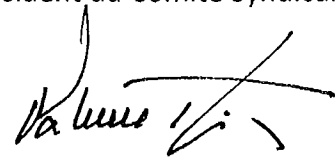
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 13 mars 2026,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Appréciation agréée - Éléments de preuve

99_DE-057-255703795-20260318-051303_1074

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 13 mars 2026

Annexe n°1 à la délibération n°1074 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière de contrats et conventions

Contrats chefs/solistes		
CONTRACTANT - Compagnie/Société	OBSERVATIONS - Intitulé et date du spectacle	TYPE DE CONTRAT
Simon Clause, chef d'orchestre	Jeune public de Noël / 19+20/12/2025	Engagement
Remi Durupt, chef d'orchestre	Apéro concert Carmen (30+31/01/2026)	Engagement
Kristiina Poska, cheffe d'orchestre	Tchaikovsky symphonie n°5 6-7/02/2026	Engagement
Lucas Debargue, piano	Tchaikovsky symphonie n°5 6-7/02/2026	Engagement
Pit Brosius, chef d'orchestre	Octave et Melo / 12-13-14/02/2026	Engagement
Raphaël Jouan	Concerto pour violoncelle de Dvorak 13+14/03/2026	Engagement

Contrats de cession	
CONTRACTANT - Compagnie/Société	OBSERVATIONS - Intitulé et date du spectacle
COMMUNE VAL DE BRIEY	NOUVEL AN DECENTRALISATION (03/01/2026)
INSTITUT THEODORE GOUVY	NOUVEL AN DECENTRALISATION (04/01/2026)
VILLE DE BITCHE	NOUVEL AN DECENTRALISATION (07/01/2026)
ASSOCIATION LES SALINES ROYALES	NOUVEL AN DECENTRALISATION (09/01/2026)
CENTRE D'ART VOCAL ET DE MUSIQUE, Namur	NOUVEL AN DECENTRALISATION (10/01/2026)
CONCERTS CLASSIQUES D'EPINAL	NOUVEL AN DECENTRALISATION (11/01/2026)
VILLE DE SARREGUEMINES	NOUVEL AN DECENTRALISATION (14/01/2026)
COMMUNE DE LONGEVILLE LES METZ	NOUVEL AN DECENTRALISATION (16/01/2026)
ACB SCENE NATIONALE DE BAR LE DUC	NOUVEL AN DECENTRALISATION (17/01/2026)
LA COMETE SCENE NATIONALE	APEROCERT CARMEN (30/01/2026)
CENTRE D'ART VOCAL ET DE MUSIQUE, Namur	Tchaikovsky symphonie n°5 6-7/02/2026

Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
67074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Autres

CONTRACTANT - Compagnie/Société	OBSERVATIONS - Intitulé et date du spectacle	TYPE DE CONTRAT
Amandine Meyer, dessinatrice	Jeune public de Noel / 19+20/12/2025	Prestation
Julia Dantonnet, Conception vidéo	Jeune public de Noel / 19+20/12/2025	Prestation
Traffix Music, spectacle	Octave et Melo / 12-13- 14/02/2026	Prestation

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 13 mars 2026

Annexe 2 à la délibération n°1074 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière d'exécution budgétaire

Décision de virement de crédits 2025 n° 2 en date du 15.1.2026

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 11	-	article 6251	-700.00
Chapitre 67	-	article 673	700.00

Ce virement a été réalisé afin de permettre l'annulation du titre 212/2024.

Décision de virement de crédits 2025 n° 3 en date du 26.1.2026

Dépenses

Chapitre 11	-	article 6251	-200.00
Chapitre 67	-	article 673	200.00

Ce virement a été réalisé afin de compléter l'annulation du titre 212/2024.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Appréhensions Électroniques

99_DE-057-255703795-20260313-CE1303_1074